

Aéroport  
**Saint-Nazaire Montoir**

**BROCHURE TARIFS 2017**

**SERVICES EXTRA AÉRONAUTIQUES**



# SOMMAIRE

<b>Redevances domaniales .....</b>	<b>02</b>
- Principes généraux .....	02
- Aérogare passagers .....	03
- Zone aviation légère .....	03
- Amodiations .....	03
- Autres Zones.....	04
<b>Installations extra-aéroportuaires.....</b>	<b>05</b>
- Prestations .....	05
- Usage des installations .....	07
<b>En annexe :</b>	
- <b>À qui vous adresser ? .....</b>	<b>08</b>

## Attention...

Nos tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> avril 2017

\* Les tarifs affichés sont arrondis à deux décimales, et peuvent présenter quelques différences avec les montants facturés qui sont calculés avec quatre décimales.

# REDEVANCES DOMANIALES

Le Département Travaux et Domaine est à votre disposition pour vous informer sur les tarifs des locaux, les disponibilités en locaux et terrains, et également pour étudier toute demande spécifique.

① **Département Travaux et Domaine**  
Tél : 02.40.84.95.34  
Email : [b.ravard@nantes.aeroport.fr](mailto:b.ravard@nantes.aeroport.fr)  
ou [i.barberet@nantes.aeroport.fr](mailto:i.barberet@nantes.aeroport.fr)

## Principes généraux

Toute occupation du Domaine Aéroportuaire doit être contractualisée et faire l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Cette AOT et le Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) y étant annexé régissent les conditions d'occupation du Domaine Public Aéroportuaire.

Les principes généraux et communs à toutes les AOT sont les suivants :

- Les surfaces sont mises à disposition en l'état. Un état des lieux d'entrée et de sortie est réalisé,
- Un dépôt de garantie est requis,
- Les surfaces des locaux sont arrondies au m<sup>2</sup> supérieur,
- La période de facturation est définie dans l'AOT et payable d'avance,
- Tout mois commencé est entièrement dû (sauf mention spécifique dans les tarifs ci-après),
- Les redevances sont actualisées tous les ans, généralement le 1<sup>er</sup> avril selon l'indice retenu dans l'AOT,
- Tous travaux sur les surfaces mises à disposition sont soumis au respect des conditions fixées dans l'AOT et à l'application du CCCG.

La Société Aéroports du Grand Ouest propose (selon disponibilité) :

- Des bureaux,
- Des terrains (viabilisés ou non viabilisés),
- Des hangars avions.

Toute demande de nouvelle implantation sur le Domaine Aéroportuaire doit être anticipée et est conditionnée à la disponibilité de locaux ou de surface. Dans le cadre d'une activité soumise à un agrément préfectoral, Aéroports du Grand Ouest ne peut délivrer d'AOT avant l'obtention de cet agrément.

# Aérogare passagers

## Tarifs à compter du 01/04/2017

---

En EURO HT

	Par m <sup>2</sup> et par an
Local Aérogare	143,36
Local Bâtiment Modulaire	108,61

---

# Zone aviation légère

## Tarifs à compter du 01/04/2017

---

En EURO HT

	Par m <sup>2</sup> et par an
Terrain non viabilisé	4,50
Hangar	23,01

---

# Amodiations

## Tarifs à compter du 01/04/2017

---

En EURO HT

	Par hectare et par an
Terrain pour récolte de foin	36,90
Terrain pour pacage / Bétail	66,42

---

Toute année commencée est dûe.

# Autres Zones

## Tarifs à compter du 01/04/2017

---

En EURO HT

	Par m <sup>2</sup> et par an
Terrain non viabilisé	4,50
Terrain viabilisé	6,13
Zone de stockage d'appareaux	12,65

---

# INSTALLATIONS EXTRA-AÉROPORTUAIRES

## Prestations

### Charges locatives

---

① **Département Travaux et Domaine**  
Tél : 02.40.84.95.34  
Email : b.ravard@nantes.aeroport.fr  
ou i.barberet@nantes.aeroport.fr

A titre non exhaustif est listé ci-dessous le prix des charges courantes. Ces dernières peuvent être complétées selon des clauses spécifiques à chaque AOT.

### Eau

---

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées.

Au m<sup>3</sup> : 6,47 EURO HT

### Électricité

---

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées et/ou sur relevé de compteur.

L'unité : ..... 0,2129 EURO HT le kw

### Prestations techniques

---

① **Département Gestion Technique  
et Maintenance**  
Tél : 02.40.84.81.45  
Fax : 02.40.84.80.07  
Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

## Tarif main-d'œuvre « Société Aéroports du Grand Ouest »

---

Tarifs à compter du 01/04/2017

En EURO HT

	Main-d'œuvre maintenance de 6h00 à 22h00
Une heure « technicien »	53,00
Une heure « chargé d'étude »	76,00

---

Un minimum d'une heure d'intervention sera facturé.

Est également facturé en plus du temps d'intervention le temps de trajet aller/retour entre les aéroports de Nantes et Saint Nazaire.

De 22h00 à 6h00 : majoration de 100 %

Week-end : majoration de 150 %

## Demande de travaux /devis

---

Toute demande de travaux fait l'objet d'un devis.

L'établissement d'un devis est facturé 105€ TTC sauf en cas de validation de ce dernier.

## Forfaits de travaux – Service Gestion Technique et Maintenance

---

Tarifs à compter du 01/04/2017

Forfait pour le déplacement	Coût
Forfait remplacement pour un canon de porte sous pass	125,00 €HT
Forfait remplacement pour un canon de boîte aux lettres	53,00 €HT
Forfait remplacement d'une clé	38,00 €HT
Forfait remplacement d'un tube fluo + starter	20,00 €HT + Main d'œuvre

---

Est également facturé en plus du forfait le temps de trajet aller / retour entre les aéroports de Nantes et Saint Nazaire.

# Usage des installations

## Location des lignes téléphoniques

---

① **Département Gestion Technique et Maintenance**

Tél : 02.40.84.81.45

Fax : 02.40.84.80.07

Email : [n.gloaguen@nantes.aeroport.fr](mailto:n.gloaguen@nantes.aeroport.fr)

	EURO HT
Ligne hors autocommutateur par ligne et par an (France Telecom, ADSL, Numeris, Transpac, spécialisée,...)	171,07
Forfait transfert ou mise en parallèle par ligne	96,73

\*Tout trimestre commencé est dû.



# À QUI VOUS ADRESSER ?

Composez le 02.40.84... suivi du numéro de votre correspondant

## **DIRECTION COMMERCIALE**

**81.27**

Développement du réseau et du trafic, commercialisation des services, Renseignements sur le Fret aérien

## **DIRECTION FINANCIÈRE**

**83.46**

Facturation des redevances aéronautiques et des services extra-aéronautiques	83.45
Recouvrement clients et simulations tarifaires	83.45
Demande de brochure tarifaire	96.76

## **DIRECTION DES OPÉRATIONS AÉRONAUTIQUES**

**83.70**

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURE**

**81.29**

Interventions du personnel pour prestations techniques et de maintenance, locations de locaux.

DÉPARTEMENT TRAVAUX ET DOMAINE	95.34
--------------------------------	-------

DÉPARTEMENT GESTION TECHNIQUE MAINTENANCE	81.29
---	-------

## **DÉPARTEMENT SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES**

**81.18**